



LE POINT DE VUE

de Bruno Chrétien
et Michel Hallopeau

Il faut cesser de bâtir les réformes des retraites sur des scénarios roses

Tous les élèves le savent : la manière de calculer peut être juste, mais, si les hypothèses sont fausses, les résultats seront erronés.

C'est ce qui se passera avec les dernières projections faites par le Conseil d'orientation des retraites. Loin de nous l'idée de critiquer le COR, dont chacun reconnaît la qualité du travail. Le problème est ailleurs. En retenant des paramètres trop optimistes – même pour le scénario « noir » –, les calculs ne permettent pas d'évaluer sérieusement l'ampleur des possibles déficits de nos retraites.

Depuis une décennie, la réforme des retraites repose sur un postulat « volontariste ». Mais, dans les faits, elle résulte d'études financières bâties sur des hypothèses socio-économiques (emploi, PIB, consommation,...) notoirement irréalistes.

A cet égard, les derniers événements sont très instructifs. Ainsi, le COR a présenté, fin 2012 et début 2013, deux rapports destinés à « préparer les esprits » sur la nécessaire réforme des régimes de retraite. Dans le même temps, la Cour des comptes diffusait une étude approfondie sur les politiques d'emploi qui souligne l'importance des déficits cumulés de l'assurance-chômage : 18,6 milliards d'euros en 2013.

Pourtant, nous avons l'expérience : il y a dix ans, la réforme Fillon intégrait dans ses prévisions d'équilibre le transfert des cotisations chômage vers la retraite. C'était logique : la France devait avoir moins de chômeurs avec la sortie du marché de l'emploi des classes nom-

breuses du baby-boom. Mécaniquement, la réduction des cotisations chômage permettait une hausse des cotisations retraite. Ainsi, l'équilibre des comptes était atteint sans trop durcir les conditions de départ en retraite.

Mais, déjà à l'époque, les hypothèses sur lesquelles étaient établies les projections du COR étaient trop optimistes. Aujourd'hui, les faits nous rattrapent : les chiffres publiés par la Cour des comptes réduisent à néant l'espoir de limiter les déficits retraite par transfert des cotisations chômage.

Depuis une décennie, la réforme des retraites résulte d'hypothèses économiques irréalistes.

Or quelles sont les hypothèses retenues par le COR pour ses nouvelles projections ? Prenons celles relatives au chômage. Le taux retenu varie – selon les scénarios – en vitesse de croisière de 4,50 % (scénarios A, A et B), à 7 % (scénarios C et C'). Or, depuis vingt ans, le taux de chômage s'est situé dans une fourchette de 8 à 12 %. Et encore, on ne compte que les demandeurs d'emploi de catégorie A. Si l'on retient les 3 catégories A, B et C, c'est près de 15 % de la population dite active qui est concernée ! Comment projeter sur ces bases un scénario dit « pessimiste » avec seulement 7 % de chômeurs ?

Sur d'autres critères comme la croissance du PIB, l'espérance de vie, etc., les

hypothèses pessimistes relèvent plus du gris clair que du noir foncé. Ces prévisions faites sur des hypothèses irréalistes pourraient laisser croire que des mesures relativement indolores suffiront à régler le problème des retraites.

Prendre les décisions adaptées exige de disposer de toutes les données du problème. Sinon, comment faire accepter ensuite des décisions devenues immédiates et donc brutales ?

Une solution existe : organiser un « crash test ». Dans les domaines vitaux, des « crash tests » sont organisés pour s'assurer que le système résistera aux situations les plus difficiles. Solidité financière des banques, sécurité des véhicules... les domaines d'application sont nombreux. La sécurité financière de notre système de retraite autoriserait-elle moins de rigueur dans l'analyse et les décisions qui en découlent ?

Un « crash test » des retraites doit être organisé par le COR pour s'assurer que le système résistera aux situations les plus difficiles. Pour cela, il devra établir ses calculs sur des hypothèses réalistes.

Il y a urgence car les retraites de demain sont en jeu. Mais le sont aussi l'emploi des jeunes et la sécurisation des plus fragiles.

Et si le choix des hypothèses n'appartenait pas au COR, il convient que les pouvoirs publics donnent les instructions en ce sens.

Bruno Chrétien est président de l'Institut de la protection sociale et **Michel Hallopeau** est responsable de son comité technique retraite. ■